

Date : du 1<sup>er</sup> décembre au 30 décembre 2022

Lieu concerné : Promenades Jean-Louis Schneiter

### Nature de la manifestation

Dans le cadre des festivités de fin d'année, la ville de Reims accueille **le marché de Noël (150 chalets), le village des artisans et le royaume des enfants** sur les Promenades Jean-Louis Schneiter du 1<sup>er</sup> décembre au 30 décembre 2022.

Le marché de Noël sera ouvert du 1<sup>er</sup> au 30 décembre 2022 selon les horaires suivants :

Lundi : 14 h – 20 h et 10 h 30 – 20 h les 19 et 26 décembre  
 Mardi, Mercredi, Jeudi : 10 h 30 – 20 h  
 Vendredi : 10 h 30 – 21 h  
 Samedi : 10 h – 21 h  
 Dimanche : 10 h – 20 h

En revanche, le **marché sera fermé le 25 décembre**.

### Nuisance sonore

Le marché de Noël peut occasionner des nuisances sonores lors des déambulations musicales.

### Restrictions de circulation et de stationnement

Afin d'assurer l'organisation de la manifestation dans de bonnes conditions, des mesures sont prises concernant le stationnement et la circulation :

#### **Marché de Noël**

À compter du 28/11/2022 et jusqu'au 3/01/2023, le stationnement des véhicules est interdit boulevard Foch, de la rue Thiers jusqu'à la rue du général Sarrail, tout le long des Hautes Promenades.

À compter du 28/11/2022 et jusqu'au 3/01/2023, la circulation des véhicules est interdite boulevard Désaubeau, et plus précisément sur la voie de droite, de la rue Henri IV jusqu'à la rue du général Sarrail, et dans ce sens de circulation.

À compter du 28/11/2022 et jusqu'au 3/01/2023, la circulation des véhicules est interdite boulevard Foch, de la rue du général Sarrail jusqu'à la rue Thiers, et dans ce sens de circulation.

À compter du 28/11/2022 et jusqu'au 3/01/2023, la circulation des véhicules est interdite rue de la Tirelire, et plus précisément sur la voie de gauche.

L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

.../...

### **Accès aux commerçants**

#### **- Montage - Démontage**

À compter du 14/11/2022 et jusqu'au 30/11/2022, puis du 31/12/2022 jusqu'au 13/01/2023, les véhicules nécessaires au montage et au démontage des structures sont autorisés à circuler et à stationner sur les allées des Hautes Promenades et sur l'aire événementielle.

L'accès à ces espaces se fera place de la République, par les bornes amovibles dédiées, en arrivant soit par le boulevard Joffre ou l'avenue de Laon.

#### **- Arrivée et départ des commerçants**

À compter du 24/11/2022 et jusqu'au 30/11/2022, puis du 30/12/2022 à la fermeture du marché de Noël jusqu'au 5/01/2023, les commerçants du marché de Noël sont autorisés à circuler et à stationner le temps nécessaire à leur installation et leur désinstallation, sur les allées des Hautes Promenades et sur l'aire événementielle.

L'accès à ces espaces se fera place de la République, par les bornes amovibles dédiées, en arrivant soit par le boulevard Joffre ou l'avenue de Laon.

#### **- Ravitaillement et récupération des marchandises**

À compter du 1/12/2022 et jusqu'au 30/12/2022 fin du marché de Noël, les commerçants du marché de Noël sont autorisés à circuler et à stationner le temps nécessaire au ravitaillement de leur chalet et à la récupération de leurs marchandises, sur les allées des Hautes Promenades et sur l'aire événementielle, comme suit : les matins de 6 h à 9 h 30 et les soirs.

- Du dimanche au jeudi, de 20 h 30 à 22 h, (sauf le dimanche 25/12/2022)
- Les vendredis et samedis, de 21 h 30 à 23 h (sauf le samedi 24/12/2022)

L'accès à ces espaces se fera place de la République, par les bornes amovibles dédiées, en arrivant soit par le boulevard Joffre ou l'avenue de Laon.